

seil d'administration du muséum d'histoire naturelle de Paris a accepté de se faire représenter dans ce conseil, témoignant ainsi du haut intérêt qu'il porte à l'établissement du Mamma.

« L'article 16 de la loi du 30 décembre 1916 a prévu que les recettes et les dépenses de l'exploitation dans cet établissement et des stations expérimentales en dépendant feront l'objet d'un budget annexe rattaché pour ordre au budget spécial de l'Algérie.

« Il a également été décidé que si le jardin d'essai peut constituer un établissement scientifique et utilitaire pour les études de biologie végétale, il doit conserver néanmoins sa destination de jardin public très fréquenté. L'apprentissage horticole y sera organisé en vue de la préparation des jardiniers qui font de plus en plus défaut ici. Enfin, est également prévue l'installation ultérieure d'un musée d'histoire naturelle comprenant les collections botaniques, zoologiques, paléontologiques, etc., concernant l'Afrique du Nord.

« La nécessité d'améliorer la situation du jardin au point de vue de l'irrigation a entraîné l'administration à passer, le 16 décembre 1915, une convention en vue d'assurer tant la fourniture des quantités d'eau indispensables à l'entretien des plantations existantes que de celles qui sont projetées.

En entraînant la mobilisation de la presque totalité des agents des services agricoles ou leur affectation à des besoins impérieux, la guerre, survenant au lendemain même du jour où le plan susvisé venait d'être arrêté, a naturellement imposé l'ajournement de la réalisation de la majeure partie de ce programme.

L'organisation des services techniques a néanmoins été commencée.

Le service agrologique a été doté d'un laboratoire de chimie agricole et industrielle par la fusion de l'ancienne station agronomique départementale et du laboratoire de chimie appliquée de la faculté des sciences. Le service est entré en fonctionnement dès le début de 1915 et il prête à l'intendance un concours précieux pour la réalisation des opérations techniques que nécessite la réquisition et la conservation des vins demandés à l'Algérie pour l'armée.

Dans le service botanique ont été organisées plusieurs sections : recherches concernant les plantes de grande culture, l'arboriculture et la viticulture ; pathologie végétale ; entomologie agricole. La mobilisation de plusieurs des spécialistes chargés de ces stations a toutefois obligé à restreindre considérablement leurs travaux.

Des plants, greffons, boutures et graines de végétaux intéressants à propager ont été distribués.

La collection ampélographique de Mondovi a été entretenue et d'importantes collections de vignes ont été réunies au jardin d'essai et à Maison-Carrée. Des semis d'espèces américaines ont été effectués. Le vitis berlandieri a été spécialement étudié ; de nombreux pieds de semis sont en observation, tant pour l'obtention de nouveaux porte-greffes que pour des essais relatifs à la multiplication pratique de cette espèce par la voie du semis.

La question des producteurs directs n'est pas perdue de vue ; les constatations faites sur place dans les départements du midi ont permis de retenir que sur un très grand nombre de producteurs mis à l'essai, certains présentent de réelles qualités, sinon comme résistance au phylloxéra, au moins comme résistance aux parasites contre lesquelles une lutte onéreuse n'est pas toujours couronnée de succès. Il semble qu'en présence des progrès réalisés par les hybrideurs et semeurs, on est en droit d'espérer encore mieux et qu'un avenir est réservé à ces nouveaux cépages pour la production des vins ordinaires. Une collection des meilleurs plants a été constituée et sera étudiée en Algérie.

Toute une collection de graminées capables de fixer les sables est en formation et le service botanique s'est concerté avec le service forestier pour que les essais soient poursuivis avec méthode sur les différents points du littoral.

Les sections de pathologie végétale et d'entomologie ont commencé à fonctionner le 1<sup>er</sup> mars 1915.

Un décret du gouverneur général du 5 février 1915 a institué l'inspection de la défense des cultures. Elle est confiée au personnel de l'ancien service phylloxérique, qui est ainsi chargé désormais de l'exécution des mesures propres à lutter contre les ennemis (insectes et végétaux) de toutes les plantes cultivées. C'est, en ce qui concerne la défense des cultures, l'organe d'exécution de la direction de l'agriculture, dont le service botanique, auquel incombent les recherches végétales, phytopathologiques et entomologiques, est le conseil technique. La nouvelle organisation est entrée en plein fonctionnement en vue de la lutte contre les sauterelles.

Les dépenses d'études, expérimentation et vulgarisation agricoles imputées en 1915 sur les versements de la banque de l'Algérie n'ont atteint que 18,013 fr. 41.

## I. — PROPAGANDE INDUSTRIELLE, COMMERCIALE ET TOURISTIQUE

Par suite des circonstances actuelles, ce n'est que dans une mesure très restreinte (34,529 fr.) qu'il a été fait appel aux crédits (120,826 fr. 45) prévus sous cette rubrique pour l'exercice 1915. Encore convient-il d'observer que le chiffre précité de 34,529 fr. comprend une somme de 4,225 fr. représentant le reliquat des dépenses résultant de la participation de l'Algérie à l'Exposition internationale qui venait d'être ouverte à Lyon lorsque la guerre est survenue et qui a occasionné, en 1914, une dépense de 84,173 fr. 55 déjà imputés sur les versements de la Banque de l'Algérie.

La préparation et l'édition de notices de propagande commerciale et touristique et la reproduction de vues cinématographiques figurent pour une dépense de 11,654 fr. et les subventions à des syndicats d'initiative pour 7,150 fr.

Enfin, 10,000 fr. ont été affectés, concurremment avec des crédits provenant du budget général (travaux publics et forêts) à l'exécution d'un premier tronçon de la route de Ténier-el-Haâd à la forêt des cèdres en raison de l'intérêt de cette route au point de vue touristique.

## V. — RECHERCHE ET MISE EN VALEUR DES RICHESSES ARTISTIQUES, ARCHÉOLOGIQUES ET HISTORIQUES.

Une somme de 40,000 fr. a été affectée, en 1915, à des travaux de fouilles archéologiques en vue de dégager d'intéressants vestiges du théâtre antique de Cherchell et de continuer les travaux de Tipaza.

Le reliquat des sommes dépensées (15,386 fr. 26) a été affecté :

1<sup>o</sup> à titre de contribution à l'exécution des travaux de surélévation du bâtiment annexe du musée des antiquités algériennes de Mustapaha, travaux qui ont mis quatre nouvelles salles à la disposition de l'administration du musée ;

2<sup>o</sup> à des travaux urgents de consolidation de l'ancien archevêché d'Alger, le palais mauresque « Dar bent es sultan » ;

3<sup>o</sup> à la restauration d'un mausolée lybico-punique situé près de Kroubs.

Je vous prie d'agréer, monsieur le président, l'hommage de mon profond respect.

Le ministre de l'Intérieur,  
J. PAMS.